

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/07/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le : 07/07/2022
Et
Publication ou notification du :
07/07/2022

L'an 2022, le 5 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 24/06/2022 et affichés à la porte de la Mairie le 28/06/2022.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BUIRON Alain à M. BREGERE-MAILLET Jean, M. CAPOIS Guillaume à M. HAGARD Stéphane, M. GANDON Jean-Charles à Mme MOURICHON Véronique, Mme LOTT Myriam à Mme HAMEL Catherine, M. PETIT Yves à M. VALENTE Vitor

Excusé(s) : M. BALOUZAT Alain

A été nommé(e) secrétaire : Mme SCHAPPACHER Karine

C2022_28 – ADOPTION DE LA CHARTE DES ATSEM

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de préciser les missions des **Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)** ainsi que leur cadre de mise en oeuvre, et de clarifier leur place et leurs responsabilités pendant les temps scolaires et périscolaires, il y a lieu de mettre en place une Charte.

L'objectif est de permettre des relations de travail plus efficaces et respectueuses dans l'école maternelle.

Cette Charte ne se substitue pas au statut de la Fonction Publique Territoriale, elle n'a pas de valeur de règlement intérieur.

La volonté de la commune de Bourron-Marlotte est de :

- Reconnaître le rôle éducatif tenu par les ATSEM,
- Redéfinir les missions et responsabilités de chacun au sein de l'école maternelle durant les temps de classe et d'interclasse,
- Encourager l'appartenance de l'équipe ATSEM à la communauté éducative de l'école maternelle,
- Renforcer l'attention à porter à l'accueil des petits.

La Charte des ATSEM va ainsi permettre de donner un cadre très précis des activités de chacun au sein de l'école maternelle publique en mettant en relief la complémentarité des équipes pédagogiques et municipales au service des enfants.

VU l'avis du Comité Technique en date du 8 mars 2022,

VU le projet de Charte annexé à la présente délibération,

VU la concertation menée avec les agents des écoles et les enseignants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité la Charte des ATSEM et **autorise** Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 06/07/2022

Le Maire,

Vitor VALENTE

